

Déclaration Préalable

Formation spécialisée Ministérielle du 20 mars 2026

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

Chers collègues,

Monsieur le Secrétaire général, nous sommes réunis aujourd'hui pour la première formation spécialisée de l'année 2026. Cette année devra, c'est le vœux d'UNITÉ.MI FO, être une année d'avancées probantes concernant les conditions de travail.

À l'heure où nous parlons, cette voie ne semble malheureusement pas être celle que notre communauté de travail, celle du ministère de l'intérieur, emprunte.

En effet, plusieurs facteurs nous inquiètent. **Les suicides** au sein de notre ministère ont encore été nombreux en 2025. Pourtant, nous constatons que les différentes formations spécialisées du ministère, de chaque département et de chaque périmètre, n'ont pas tenu leur instance spécifique sur ce sujet.

Les différents SGAMI, par **manque d'instructions claires** ou par **absence de pilotage** interprètent les textes, **entraînant une souffrance importante et exponentielle**, tant pour les agents chargés de les appliquer que pour les agents directement concernés. Pour notre organisation, cette situation n'est plus acceptable, et nous vous interrogerons au sein de cette instance sur l'absence de gouvernance de ces services, telle que remontée par les agents eux-mêmes.

Les inspecteurs et délégués du permis de conduire, exerçant des missions atypiques, ne sont pas écoutés. **La création d'une formation spécialisée** dédiée à leurs conditions de travail est indispensable afin de traiter réellement leurs problématiques.

Par ailleurs, les différents périmètres ne reviennent vers les organisations syndicales sur le sujet du G7 que par « ricochet » de notre instance.

Nous espérons qu'un point par périmètre sera présenté aujourd'hui, afin que l'instance puisse **donner des directives**, par l'intermédiaire de son président, sur la vision du ministre concernant la prise en compte de l'organisation des différents services dans l'ensemble des périmètres. Nous ne faisons ici que rappeler les textes encadrant les missions de notre instance.

De même, **l'obligation de formation au management** tout au long de la carrière doit aujourd'hui être retranscrite dans les textes, avec **une réelle obligation à tous les niveaux de responsabilité.**

Nous ne pouvons pas non plus éluder la question de la **déconnexion numérique** dans l'organisation du travail, qui constitue une obligation réglementaire, mais dont l'application est **trop souvent ignorée** par les différents périmètres.

Monsieur le Président, les chefs de service, de tous les périmètres, vont-ils enfin prendre conscience que **l'absence de prise en compte de ces problématiques ne fera qu'entraîner une aggravation de la souffrance au travail ?**

Pour UNITÉ.MI FO, il n'est pas question de rester « les bras croisés », alors que chacun sait, au sein de notre instance, que des outils existent pour tenter, humblement, d'enrayer cette situation dramatique.

Il convient, Monsieur le Secrétaire général, de **donner des instructions claires et les moyens nécessaires à vos services** afin d'utiliser pleinement les dispositifs prévus par les textes.

Si nos demandes, dans le dialogue social, ne sont pas entendues, **UNITÉ.MI FO devra utiliser d'autres biais.**

UNITÉ.MI FO demande que la présente déclaration soit annexée au procès-verbal de ce comité.

La délégation UNITÉ.MI FO